Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à 1 étiquétage des produits biologiques										
	I.1 Numéro du document		F=	7 4-7-8-20 (* e-0-0	I.2 Type d'Op	I.2 Type d'Opérateur				
	FR-BIO-12.250-00	60883.2024.001	<u> </u>	<u> 1888) (48</u> 81	■	✓ Opérateur				
	110 121200 00	1 N-D1O-12.230-0000003.2024.001								
			5	机多级系统	Groupe a	☐ Groupe d'opérateurs				
			5		(3					
S			<u>~~</u>		ស					
ire			Ŀ		25					
Partie I: Eléments obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I 4 Autorité c	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
ig	Nom	SAS AAA LE TRUCH				Autorité Certisud (FR-BIO-12)				
bl	Adresse					Addresse 70 avenue Louis Sallenave, 64000, Pau				
SC	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	•		
int										
me	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
léı	• Production									
$:$ \mathbf{E}	• Préparation									
e J										
ırti	I 6 Catégorie ou	catégories de produit	e vicáce à l'arti	cle 35 naragranh	a 7 du ràglament (I	IIF) 2018/848 di	ı Darlament euronéen e	et du Consail et		
Pa	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux									
	Méthode de production:									
	– production biologique, sauf durant la période de conversion									
	• (f) Vin									
		le production:				4				
		on de produits en cor	nversion							
	– production de products en conversion – production biologique avec une production non biologique									
	F									
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	convient) satisfait aux exigences dudit réglement.									
	I.7 Date, lieu I.8 Validité									
	Date	13 septembre	Nom et C	Certisud 🎤	Certificat val	lable du	13/09/2024 au	31/03/2026	6	
		2024 15:22:29 +02	signature	4						
		(Europe/Luxem								
	Lieu	bourg) Pau (FR)								
	nicu	I au (I N)		X)	•					
				7						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	man(ada.la	1	1						
	II.1 Répertoire des produits								
nes	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848							
fiq	Raisin de cuve		Biologique						
Ē	Jachère, gel, friches		Biologique						
spé	Vins de raisin : Bordeaux Blanc 2021 et 2022 ; Bordeaux Supérieur Rouge 2021 et 2022		En conversion						
facultatifs spécifiques	Vins de raisin : Bordeaux blanc 2023 et Bordeaux rouge 2023		Biologique						
its fac	II.2 Quantité de produits								
Éléments	II.3 Informations sur les terres								
e II:	11.4 Liste des locaux ou des unites ou l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
Parti	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du ré 2018/848									
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour le il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	I.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC								
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0554.pdf								
	II.9 Autres informations								